

## Département de Mayotte

### Communauté des Communes du Centre-Ouest

#### EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 36 DU 02 SEPTEMBRE 2017 PORTANT PRESENTATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA CCCO

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 6

De Votants : 6

**NOTA** – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la CCCO le 02/09/2017 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/08/2017 suivant les articles L. 2121-11 et -12 et L.2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

#### Présents :

**ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, HAROUNA Zaidani, MADI Said, YOUSSEFOU Soulaïmana, ABDOU-MADI Sandati,**

#### Absents :

**AHMED Fatima, ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, BACAR Inchaty Soilihi, CHANFI Dahabia, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, SAID Mohamed, SAINDOU Dhoirifa, AHMED Aida, DOUKAINI Kamaria, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Attoumani, ANTOINE Ibrahim Salim, ABDOU COLO Nassuhati, AHMED-COMBO Ali, ABDOU Mikidachi, BAMANA Anchya, HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said.**

Le conseil communautaire de la CCCO s'est réuni le samedi 2 septembre 2017 à 9 heures 30 minutes dans la salle des délibérations de la mairie de Tsingoni, sur convocation en date du 31 août 2017 adressée par Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, Président.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame **ABDOU-MADI Sandati**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Considérant l'avis de la Chambre Régionale des Comptes n°B2017-016 sur le budget 2017 de la Communauté des Communes du Centre-Ouest notifié le 03 août 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**



- De prendre acte de la présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget primitif 2017 de la CCCO,
- De prendre acte des observations formulées
- De s'engager à mettre en œuvre dans le cadre d'une décision modificative les mesures nécessaires à l'équilibre du budget,
- Et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO.

Fait et délibéré, le 02 septembre 2017

Pour extrait conforme,  
Le président

Le Président  
de la CC Centre-Ouest,  
**M. Zainoudine ANTOYISSA**

